

DELIBERATION N° 82-33 DU 9 DECEMBRE 1982  
CONCERNANT LE CENTRE D'ESSAIS DE COLOMBES

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré,

approuve :

- les orientations nouvelles qui lui ont été proposées et notamment la possibilité pour le Centre de Colombes de participer à des programmes de Recherche concertée et de pouvoir bénéficier également d'aides extérieures ;
- le renforcement du personnel permanent pour l'année 1983 et l'orientation proposée pour le futur ;
- la poursuite de la mise à disposition par la S.A.F.E.G.E. d'un ingénieur pendant deux ans supplémentaires ainsi que l'appel éventuel à d'autres sociétés ou administration pour des aides temporaires similaires ;
- l'ouverture du Comité des Programmes à des représentants des autres Agences de Bassin ;

note :

- que toutefois la contribution de l'Agence au Centre de Colombes restera limitée aux possibilités financières du budget de l'Agence déterminées chaque année par le Conseil ;

demande :

- au Directeur de l'Agence de rechercher un site présentant une superficie suffisante pour y construire les locaux et les installations nécessaires (sur place ou en un autre point de la Région Parisienne);

décide :

- que le Centre prendra désormais le nom de :

Centre de Recherches et d'Essais  
Appliqués aux Techniques de l'Eau

(C.R.E.A.T.E.)

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence



Claude LEFROU

Le Président du  
Conseil d'Administration



Lucien VOCHEL